

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE  
ÉCOLE FLEUR DE CANNE  
Circonscription de PETITE ILE

Pour chaque cas, la directrice prévient les enseignants par mail ou par téléphone.  
L'enseignant de chaque classe communique avec les parents par mails ou par téléphone.  
Si l'enseignant rencontre des problèmes, ce sera la directrice qui reprendra le relais.

- **Cas n°1 : un ou plusieurs élèves sont isolés**

- Accès au blog de l'école dès la première journée d'absence, sur lequel il y a un travail « en décroché » du programme réalisé en classe. Exercices de révision, fiche de lecture suivie ; fiche de calcul etc...
- Le soir l'enseignant de la classe concernée, envoie par mail le travail fait en classe durant la journée. Les parents peuvent également venir chercher à l'école les documents en version papier.
- L'enseignant contacte la famille par mail ou par téléphone. Il informe la directrice de l'évolution de la situation.
- Les parents peuvent déposer le travail fait par leur enfant à l'école ou l'envoyer par mail.

- **Cas n°2 : un personnel enseignant est isolé**

**Pas de remplacement**

- L'enseignant assure la continuité pédagogique de sa classe. Il prend contact par mail ou par téléphone (pour les familles qui n'ont pas de boîte mail) avec les familles afin de leur transmettre le travail de leurs enfants.
- Certains enseignants assurent également des créneaux horaires pour effectuer des classes virtuelles avec leurs élèves.
- L'enseignant transmet à la directrice le bilan de la participation de ces élèves ainsi que les problèmes qu'il rencontre en cas d'absence de réponses de la part des parents.
- **Si l'enseignant est malade** et ne peut assurer la continuité pédagogique, des plans de travail ont été déposés sur le blog de l'école par niveau sur une durée de deux fois une semaine.
- Les parents ont la possibilité de venir chercher les versions papiers du travail.

**Remplacement**

- L'enseignant prend contact avec le remplaçant afin de lui donner les compétences à travailler ou lui transmettre le travail à effectuer.

L'enseignant isolé peut :

- Aider le remplaçant dans la prise en charge d'élèves isolés, participer aux travaux d'équipe à distance, alimenter le blogue, aider la directrice aux tâches administratives, élaborer des ressources pédagogiques.

- **Cas n°3 : la classe est isolée**

- La directrice informe le collègue de la situation par téléphone ou par mail.
- Protocole identique au cas n°2.

- **Cas n°4 : l'école est isolée**

- La directrice informe les collègues de la situation par téléphone ou par mails.
- Protocole identique au cas n°2